



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES REVENUS

VAIS-JE AVOIR UN MONTANT À PAYER EN 2024 ?

Au printemps, j'ai déclaré mes revenus **2023**.
L'impôt correspondant a été calculé. Il est
comparé aux prélèvements à la source réalisés
en **2023**. **À l'été**, j'ai reçu mon avis d'impôt **2024**.



**J'ai un
remboursement**

Parce que mes
prélèvements **2023** sont
supérieurs à mon impôt.



Je ne dois rien

Parce que je ne suis
pas imposable ou
que mes prélèvements
2023 sont égaux
à mon impôt.



**J'ai un
montant à payer**

Parce que mes
prélèvements **2023** sont
inférieurs à mon impôt.
Je vais être prélevé, en une
ou plusieurs fois, jusqu'à la
fin de l'année.

Un changement de situation ?
Je le signale dans « **Gérer mon prélèvement
à la source** » sur impots.gouv.fr

L'IMPÔT S'ADAPTE
À VOTRE  **IE**

France
services

0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel



impots.gouv.fr